



LA NEWSLETTER DU MOIS DE JANVIER



Les déclarations à envoyer à l'OP



Je pêche du Thon ou de l'Espadon:

j'envoie mon *logbook* à l'OP. J'y inscris obligatoirement ma position de pêche, mes numéros de bagues, le nombre d'hameçons, l'engin et le calibre des Thons (+/- 115cm, +/- 30kg).

Pour ceux qui ont le *logbook* électronique, c'est l'*annexe 5* qui doit être transmise à l'OP (celle-ci sera dématérialisée courant 2021 via [OPQUOTA](#)).

-> à envoyer par mail à

thonrougequota@orange.fr

Copie à Caroline :

sathoan.caroline@gmail.com



Je pêche d'autres espèces

(quelque soit l'engin): j'envoie mes fiches de pêche (tous les mois) et mes journaux de pêche (toutes les 48h) à l'OP (d'autant plus important si vous avez une AEP drague ou senne). J'y inscris bien l'engin et la position de pêche.

-> à envoyer par mail à

thonrougequota@orange.fr

Copie à Caroline :

sathoan.caroline@gmail.com



Plan de gestion WEST MED

Suite au conseil des ministres et aux multiples pressions appliquées par les acteurs de la pêche de différents pays, la baisse du quota d'effort de pêche chalut est, pour 2021, de **9,5%** (pour rappel, il était proposé une réduction de 15%). Chaque chalutier détient **183 jours de mer**. Pour les autres mesures du plan de gestion (fermetures de zones supplémentaires et maillage de l'engin), la DPMA a fait une demande d'expertise officielle à l'IFREMER pour 1) mesurer les impacts des fermetures 2020 et proposer éventuellement des mesures alternatives (réponse sous 3 mois), et 2) collecter les informations sur la sélectivité du maillage actuel (réponse sous 4 mois). L'OP travaille avec la région, l'administration et le ministère pour mettre en place un **plan d'accompagnement** pour les entreprises de pêche (chômage partiel, aides aux entreprises...).

Prochaine campagne Thon Rouge

Les arrêtés n'ont pas encore été publiés, mais l'on s'oriente vers une **reconduction** des mesures 2020 sur 2021: autrement dit, **pas d'augmentation** du quota national (donc pas d'augmentation des quotas individuels et du minimum socio-économique) et pas de distribution de nouvelles AEP (mais redistribution possible des AEP perdues). En 2020, c'est 2 AEP **hors OP** qui ont été perdues.

Du nouveau chez Méditerranée Sauvage

La production de produits **Méditerranée Sauvage** va reprendre en 2021 avec de nombreuses nouveautés:

- **Parmentier de poisson** = une recette qui allie patates douce et mulets, et une autre pomme de terre, bogues et capelans.
- **Filets de maquereaux** marinés à l'huile d'olive et au thym
- **Poulponaise** = grande originalité, une sauce tomate avec des morceaux de poulpes, pour accompagner du riz ou des pâtes.



De nouvelles recettes seront également bientôt disponibles dans les gammes existantes : rillettes de maquereaux à la truffe, aux olives noires, aux tomates séchées, chutney de poulpe oignon doux et muscat ou encore tapas de poulpe aux poivrons.

La boutique en ligne [ici](#).

Contact commercial [ici](#).

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Depuis le **1er janvier 2021**, l'Urssaf, et non plus l'Enim, collecte les cotisations et contributions sociales de tous les professionnels du monde maritime. Le changement principal est la déclaration sociale nominative (DSN).

Pour les employeurs de marins : l'employeur effectue cette déclaration via les données utilisées pour établir la paie (ces informations servent à calculer automatiquement les cotisations, les droits maladie et retraite ainsi que la carrière).

Pour les marins non-salariés : le **service déclaratif en ligne** distinct de la DSN est ouvert et vous permet de transmettre les informations pour le calcul des cotisations et des droits. Attention, vous avez tous été débarqués au 31/12/2020, il vous faut donc impérativement **créer votre compte, et vous ré-embarquer** au 01/01/2021 si vous étiez en activité (ou plus tard en fonction de votre reprise d'activité).

La démarche à suivre expliquée par le CRPMEM Occ. [ici](#).

Navires « Pêche Durable »

26 navires sont certifiés Pêche Durable en ce début d'année 2021. Ainsi, 10 nouveaux navires audités en 2020 ont rejoint la liste.

Je souhaite être certifié : je dois d'abord être habilité de la marque « *Thon Rouge de Ligne - Pêche Artisanale* », qui me permettra d'être certifié MSC. Pour cela, je remplis le **formulaire** et l'envoi à val-pem@orange.fr. Cette demande sera prise en compte par VALPEM et des audits d'habilitation seront conduits en cours d'année 2021.



Mars 2021 : Début de la campagne Thon Rouge
1er Avril 2021 : Ouverture de la pêche à l'Espadon

